



Compte-rendu du Conseil d'Administration de l'AEFE du 26 novembre 2019

Présents pour le SNUipp : Olivier Perrin (Portugal) titulaire, avec Clémence Chaudin, Catherine Desliens et Alexandra Berbain (HDF).

Liminaire FSU

C'est dans un contexte de brutalité sociale que s'ouvre ce Conseil d'administration. La suite de reculs sociaux importants imposés par le gouvernement fait déjà de graves dégâts dans une société qui pourtant souffre, et où les inégalités se creusent toujours plus. C'est dans ce contexte que les syndicats de la FSU, en intersyndicale, appellent à la grève le 5 décembre, contre la réforme des retraites.

En effet, les appels à l'aide, parfois d'urgence, restent sans réponse de nos dirigeants qui déroulent inlassablement des réformes qui aggravent encore les situations.

Pour ne parler que de l'éducation, la rentrée a été marquée par des actes de violence sans précédent touchant des élèves, des enseignants, et l'ensemble de la communauté éducative. Comme pour d'autres catégories d'emplois, les chiffres et les données communiqués par le Ministère de l'Education nationale lors d'un CHS CT ministériel extraordinaire consacré au suicide de notre collègue Christine Renon, sont alarmants. La souffrance au travail ne doit pas, ne peut plus être tue.

Il faut bien sûr répondre à cette souffrance au cœur de notre société, en faisant barrage aux inégalités, à la détresse et à tout type de discours d'exclusion. Mais il faut aussi cesser de détruire petit à petit ce qui crée le lien, ce qui, dans l'éducation par exemple, permet l'accès à tous, avec les mêmes chances. Notre société est fortement inégalitaire et son système éducatif est en panne. Là où le dialogue et l'écoute pourraient rendre la société meilleure, l'époque est aux privilèges de quelques-uns, et la brutalité sociale des réponses à l'opposé de la nécessité.

Concernant l'Agence, nous sommes intervenus sur le « dialogue social à la peine » au précédent Conseil d'administration. Pour nous, la situation s'est encore dégradée depuis. Les personnels sont méprisés, leurs revendications niées ou ignorées, ils sont aussi régulièrement attaqués, pointés du doigt, comme le montrent d'ailleurs certaines des questions posées lors de cette instance, qui sortent à notre avis du cadre du Conseil d'administration. Oui le syndicalisme de lutte et combatif, de la FSU, s'oppose à tout projet rétrograde, à la précarisation et à la dégradation de la qualité des missions de service public. Mais toujours nous débattons, proposons, argumentons, cela fait partie de nos fonctions. C'est notre devoir de représentants de tous les personnels. Cette attitude de ne pas répondre aux préoccupations des personnels et aux interpellations de leurs représentants n'est donc pas acceptable. Elle est dangereuse aussi car viendra très vite le moment où tout échange sera rompu, où toute implication sera remise en cause. Cette attitude ne doit pas être une posture qui s'éternise, encore moins une méthode de travail.

Le Conseil d'administration est, cette fois encore, présidé par L. Auer, présidente par interim.

La présidence sera prochainement assurée par une personne extérieure à la tutelle, avec pour objectif de faire du conseil d'administration une instance de pilotage plus stratégique.

Mme L. Auer introduit cette séance en mentionnant que le plan d'orientation stratégique qui sera mis en place en 2020 indiquera un profond changement dans la méthode et devra être l'expression de la volonté du Président de la République. Le moment fort de ce CA sera la présentation du budget 2020, qui permettra de porter la politique présidentielle.

La FSU intervient sur l'**ordre du jour** et demande un vote sur l'organisation de l'AEFE (suite à modification de la répartition des zones géographiques qui s'est déroulée au cours de l'été). Malgré notre insistance, cette demande de vote sur l'organisation de l'AEFE est refusée, mais pour la FSU, ce point d'organisation fait partie d'une décision du CA.

1. Point introductif d'actualité.

Le point introductif d'actualité est initié par le représentant du MEAE qui présente rapidement le plan de développement de l'enseignement français à l'étranger. La présentation officielle a été faite le 3 octobre dernier.

Le plan se présente en 4 axes :

- accueillir plus d'élèves.
- assurer le développement du réseau et mise en place de mesures de simplification de l'homologation et de la formation des personnels.
- associer les partenaires.
- mobiliser l'ensemble du ministère à tous les niveaux.

Ce plan est accompagné d'un important volet de moyens avec 1000 détachés supplémentaires et 24,6M€ complémentaires au programme 185

Le futur contrat d'objectif et de moyen (COM) comme instrument de pilotage de la mise en place de la politique présidentielle sera présenté en mars 2020 pour vote.

Le Directeur de l'agence présente les résultats du baccalauréat 2019 avec un taux de 98% de réussite, ainsi qu'un bilan de la campagne Parcours Sup.

Le Directeur exprime ses remerciements à toutes les équipes mobilisées dans les établissements comme à la Centrale lors de la semaine des lycées français du monde : elle s'est déroulée sous le parrainage de JM Blanquer et fut un franc succès, permettant la mise en valeur du réseau auprès de nouveaux interlocuteurs avec l'accent sur la maternelle, le nouveau baccalauréat, le renforcement d'Eurocampus franco-allemands.

Concernant les effectifs à la rentrée, le réseau se compose de 522 établissements homologués qui scolarisent environ 370000 élèves (dont 126 000 Français) dans 139 pays : la croissance des effectifs est deux fois plus importante que celle de l'an dernier et se localise principalement dans les établissements partenaires (+ 6,9%). Cette croissance touche essentiellement les élèves nationaux du pays d'accueil et beaucoup moins les élèves français.

Au total, 46% des élèves (soit 170 000 élèves) sont dans des établissements partenaires, 33,5% dans des établissements conventionnés (123800 élèves) et 20,5% dans des EGD (75300 élèves)

2020 verra les 30 ans de l'AEFE, ce sera de l'occasion de fixer le cap 2030 pour l'Agence, de nombreux événements seront organisés à cette occasion.

Le contrôle de l'Agence anti-corruption s'achève, l'Aefe est en attente du rapport provisoire fixant des recommandations, qui seront présentées lors d'un prochain CA. Ce rapport ne sera pas rendu public.

L'organisation des Service Centraux va être revue, le cabinet extérieur ayant réalisé l'audit sur son fonctionnement et remis son analyse et ses recommandations.

Par la voix de sa représentante, le MENJ se dit pleinement mobilisé pour le Plan de développement de l'enseignement français à l'étranger. La demande d'homologation d'un établissement est simplifiée pour des délais raccourcis, elle peut maintenant être faite dès la première année, car il y a moins de critères qui sont nécessaires à l'obtention de l'homologation.

2. Compte rendu de la séance du 27 juin 2019.

Les demandes d'amendement de la part de la FAPE et de la direction du budget sont acceptées.

Vote : approuvé à l'unanimité

3. Modification du règlement intérieur du conseil d'administration

La modification porte sur la composition du comité d'audit où le contrôleur budgétaire un devient membre de droit et l'Agent comptable peut y siéger.

Vote : approuvé à l'unanimité

4. Nominations au comité d'audit.

Le comité d'audit, mis en place lors du CA du 26 novembre 2018 est composé de deux administrateurs et de deux personnalités qualifiées choisies en fonction de leurs compétences, sur proposition du président du conseil d'administration.

Au titre des administrateurs, sont proposées les nominations de :

- Monsieur Daniel Vosgien, Délégué des programmes et des opérateurs à la Direction Générale de la Mondialisation, de la Culture, de l'Enseignement et du Développement international, Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

- Monsieur Richard Yung, Sénateur

Au titre des personnalités qualifiées, sont proposées les nominations de :

- Monsieur Pascal Brice, Conseiller-maître, Cour des Comptes

- Monsieur Raphaël Muller, Conseiller référendaire, Première Chambre, Cour des Comptes

Le comité d'audit désigne son président parmi les deux personnalités qualifiées. Un vote des membres du conseil d'administration est sollicité pour désigner les membres de ce comité d'audit.

Vote : approuvé, 19 pour, 4 abstentions dont FSU, 1 contre (FAPEE)

5. Suivi des recommandations de la cour des comptes.

Dans son rapport du 26 juillet 2017 portant sur la période 2011-2015, la Cour des Comptes a transmis certaines observations à l'adresse du Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères.

Une actualisation du suivi des recommandations de la Cour est présentée aux membres du Conseil d'Administration :

- la recommandation n°2 > **garantir le principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable au sein de l'opérateur et de ses EGD**

La séparation stricte des fonctions d'ordonnateur et de comptable est effective en Tunisie depuis la rentrée 2019. Les prochains regroupements interviendront comme suit :

En septembre 2020 > Le Maroc « Nord » (création d'une agence comptable secondaire unique basée à Rabat regroupant la fonction comptable pour les lycées de Rabat, Meknès et Tanger) et l'Italie (création d'une agence comptable secondaire unique basée à Rome regroupant la fonction comptable pour les lycées de Rome et Milan)

En septembre 2021 > Le Maroc « sud » (création d'une agence comptable secondaire unique basée à Casablanca regroupant la fonction comptable pour les lycées de Casablanca et Marrakech, l'Espagne (création d'une agence comptable secondaire unique basée à Madrid regroupant la fonction comptable pour les lycées de Madrid, Barcelone et Valence) et l'Allemagne (création d'une agence comptable secondaire unique basée à Munich regroupant la fonction comptable des lycées de Munich, Francfort et Berlin)

En septembre 2022 > Le Vietnam (création d'une agence comptable secondaire unique regroupant la fonction comptable Hanoï et HCMV, localisation encore à déterminer)

Dans les autres pays la séparation sera effectuée par la création de deux services en remplacement du service d'intendance, tous les deux placés sous l'autorité d'un DAF-ACS.

- la recommandation n°9 > **confier la présidence du conseil d'administration à une personnalité qualifiée afin de mieux distinguer l'exercice de la tutelle de la gouvernance.**

A la suite des réflexions menées dans le cadre du plan de développement de l'enseignement français, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères a décidé que la présidence du conseil d'administration de l'Agence sera prochainement assurée par une personne extérieure à la tutelle de l'Agence.

6. Rapport d'activité 2018 – 2019

La FSU demande que soient intégrés au rapport les résultats des élections professionnelles.

Vote : approuvé, 3 abstentions (FSU)

7. Budget rectificatif n°2-2019

La présentation des ajustements à la marge apportés est faite par le directeur des AFCG.

Ces ajustements concernent essentiellement les établissements en gestion directe (EGD) et ne modifient pas les grandes masses et l'équilibre budgétaire.

- Le niveau des dotations de l'Etat s'établit à 486,98M€ pour ce BR2. Cette légère augmentation correspond à l'ajustement de la subvention attribuée par le MEAE sur le P185 pour l'école de Canberra (+0,2 M€).

- Les recettes propres sont stables par rapport au BR1-2019 et s'établissent à hauteur de 273,75 M€. La

gestion de la trésorerie des services centraux restent toujours problématique en raison des difficultés de remontées des fonds dans certains pays, qui pèsent lourdement sur la fin de l'exercice

- Les recettes des EGD s'établissent à 434,89 M€, soit une hausse de 0,61 % par rapport au BR1- 2019, l'augmentation en valeur absolue (+2,617M€) des recettes provenant principalement d'une hausse prévisionnelle des recettes propres (+ 1,5 M€) et des subventions accordées au titre du CAS 723 (+1,016 M€), nouveau dispositif au bénéfice de la mise en sûreté des établissements (pour les établissements de Buenos Aires, Vienne, Barcelone, Milan, Meknès, Rabat et Niamey).

Les dépenses en personnel sont stables dans les services centraux et en légère hausse dans les EGD (+2,75%, soit + 4,32M€) correspondant essentiellement à des changements de réglementation locale et à des postes de détachés transformés en contrats locaux.

Vote : 18 pour, 3 abstentions, 5 contre dont FSU

8. Maîtrise des risques - contrôle interne

Le conseil d'administration de l'AEFE, est informé une fois par an à minima du déploiement du contrôle interne budgétaire (CIB) et du contrôle interne comptable (CIC).

Le bilan des actions menées en 2019 est présenté et le plan d'action au titre de l'année 2020 est proposé sur la base de la cartographie des risques validée lors du comité de pilotage.

a) Cartographie des risques

Sur les 23 actions inscrites dans le plan d'action adopté par le conseil d'administration au titre de l'année 2019, 10 ont été réalisées, 5 sont reportées à 2020 et 8 prolongées pour être achevées en 2020.

Ces actions s'inscrivent dans les 5 orientations prioritaires :

1. Réformer / moderniser le réseau comptable.
2. Garantir la sécurité informatique des informations financières et comptables.
3. Renforcer la fiabilisation des comptes
4. Renforcer la documentation
5. Contribuer à la soutenabilité budgétaire

b) plan d'action 2020

Le comité de pilotage a arrêté 21 actions pour 2020. De nouvelles actions s'inscrivent dans 4 objectifs prioritaires :

- Animation et pilotage
- Moderniser la gestion et garantir la sécurité informatique des informations financières et comptables
- Renforcer la qualité budgétaire et la fiabilisation des comptes
- Poursuite de la documentation à destination des EGD

Vote : approuvé à l'unanimité

9. Admissions en non-valeur – 2019

Elles s'élèvent à un montant total de 39 647,90 € et visent à régulariser et effacer les dettes de certaines familles auprès des établissements.

Vote : approuvé à l'unanimité

10. Sortie d'inventaires 2019

Les sorties d'inventaire présentées au titre de l'exercice 2019 correspondent à des sorties de matériels et outils (amortis, ou obsolètes pouvant être réformés) pour un montant total de **4 147 862,35 €**. (établissements concernés : Alger, Francfort, Bruxelles, Pékin, Abu Dhabi, Tananarive, Tanger, Meknès, Nouakchott, La Haye, Lisbonne, Dakar, La Marsa, Hanoi, Ho Chi Minh Ville)

Une sortie d'inventaire de biens immobilisés inscrits dans le bilan des services centraux (concernant 3 véhicules) est opérée pour une valeur comptable de **39 484, 75 €**.

Vote : approuvé à l'unanimité

11. Budget initial-2020

Le budget 2020 est présenté comme une traduction de la mise en place du plan de développement de l'enseignement français à l'étranger visant au doublement des effectifs scolarisés dans le réseau

homologué d'ici 2030. Des moyens seront donnés aux établissements, tout statut confondus afin de soutenir la modernisation et les conditions d'accueils des élèves. La sécurité sera aussi une autre grande priorité de ce budget.

Recettes

Dotations L'AEFE reçoit principalement deux dotations :

- **Une subvention pour charges de service public** du programme 185 "Diplomatie Culturelle et d'influence" d'un montant prévisionnel brut de 408,6 M€ (cad **404,56 M€** net de réserve), en 2019 il était de 380,67 M€.
- **Une dotation au titre de la mise en œuvre de l'aide à la scolarité** du programme 151 "Français à l'étranger et affaires consulaires" au titre de l'"accès des élèves français au réseau AEFE". Le montant prévisionnel de cette dotation s'élève à 105,31 M€ (soit **101,11€** net de réserve), en 2019 il était de 102,1M€.

Par ailleurs, ces dotations sont complétées par deux subventions attribuées par le MEAE pour des opérations bien ciblées : un soutien de 3,549 M€ au programme de bourses «excellence major» cofinancé par l'AEFE (bourses versées à des bacheliers étrangers poursuivant des études supérieures en France) et un appui pour l'école française de Canberra (0,665 M€). Le MEAE devrait reconduire le financement sur le Programme 185 de ces deux dispositifs au même niveau que lors des exercices précédents.

Enfin une subvention du MENJ est inscrite pour 25000 € au titre du programme 214 «Soutien de la politique de l'éducation nationale», pour la plateforme d'homologation.

La FSU fait remarquer qu'au regard des capacités budgétaires du MENJ et de l'investissement de l'Etablissement public AEFE, cette subvention est bien en dessous des nécessités et certains postes devraient être totalement pris en charge par le MENJ. Notre demande de prise en charge de la part patronale des détachés (CAS pension) par le ministère d'origine (MENJ) récurrente est réitérée.

Les recettes propres

. Celles des services centraux sont constituées des remontées des établissements du réseau au titre de leur participation aux dépenses des personnels résidents, mais également aux frais liés à la vie du réseau (participation forfaitaire, examens) et des contributions immobilières des EGD. Les prévisions de recettes propres pour 2020 s'établissent à **257,3M€** contre 273,7 M€ au BI 2019. Elles se décomposent principalement en « participation à la rémunération des personnels résidents » 184,7M€, « participation financière complémentaire » (PFC) 51,5M€, « remboursement HSA, IJE » (12,87M€).

. Les prévisions de recettes des EGD s'élèvent à **471,85 M€**, soit une hausse de 8,5 % par rapport au BR2-2019 (+36,96 M€) et se répartissent en:

- **412,28 M€** de recettes propres dont 359,54 M€ pour les droits de scolarité représentent et 24,25M€ pour la restauration (le reste est composé de produits annexes et de produits enregistrés dans le cadre de la mutualisation).
- **53,18 M€** de financements de l'Etat qui se composent de l'aide à la scolarité (30,45 M€), de dotations en fonds propres liées à la mise en sécurité des établissements dans le cadre du dispositif du CAS 723 (17,73 M€) et de subventions diverses (5 M€)
- **6,40 M€** de subventions publiques locales (Länder allemands) sont estimées à, soit 1,36% des recettes.

La forte hausse des recettes des EGD s'explique principalement par l'attribution de subventions d'investissement dans le cadre du CAS 723 pour 17,7 M€.

Evolution des effectifs

Les emplois rémunérés par l'Agence se répartissent en deux composantes inscrites en loi de finances 2020 : les emplois sous plafond à hauteur de **5 676 ETPT** et les emplois hors plafond, entièrement financés par les établissements, au nombre de 5 024 ETPT (404 ETPT résidents et 4 620 ETPT de personnels de droit local dans les EGD) soit un total de **10 700 ETPT**. Par rapport à 2019, **le nombre d'emplois sous plafond diminue de 206 ETPT** alors que le nombre d'emplois hors plafond (personnels de droit local des EGD) n'augmente que de 130 ETPT, soit une variation globale de -76 ETPT.

Les 6 080 ETPT (5 676 + 404) gérés par les services centraux se répartissent ainsi :

- 872 ETPT d'expatriés : l'allocation en emplois est en diminution de 89 ETPT en raison des fermetures de postes en 2019 et 2020 déjà actées.
- 5 024 ETPT de résidents : en diminution de 117 ETPT en raison des fermetures de postes en 2019 et 2020 déjà actées.
- 184 ETPT au siège : l'allocation en emplois est maintenue à son niveau de programmation 2019.

Sur la carte des emplois

La budgétisation de l'année 2020, prévoit la fin du schéma d'emploi adoptée en 2017. 20 postes restent à fermer en comité technique, selon un cadrage prévisionnel envisagé de 5 postes d'expatriés et de 15 postes de résidents. Cette répartition est indicative et représente le solde net des mouvements de l'année. Elle ne préjuge pas de l'évolution de la carte des emplois établis en fonction d'orientations stratégiques. Ainsi, la création de 10 postes de formateurs est envisagée dans le cadre du plan de développement du réseau de l'enseignement français à l'étranger et la création des instituts régionaux de formation par zone de mutualisation. Ces créations seront compensées par 10 fermetures additionnelles.

Masse salariale

La masse salariale prévisionnelle pour 2020 est de **613,68 M€** soit une diminution de -2,27M€ (- 0,37 %) par rapport à la prévision des crédits de personnel actualisée en BR2 2019. Cette baisse s'explique par l'impact du schéma d'emploi, qui est cependant atténuée par l'évolution positive du GVT et la prise en compte de mesures telles que la réforme PPCR.

La FSU fait remarquer qu'il est dommage que l'argent public ne serve plus à l'établissement public et à ses missions. En effet, la préoccupation principale de l'Agence étant la commande présidentielle du doublement des effectifs à l'horizon 2030, l'Etablissement public et ses missions au regard de la loi sont délaissés, et ce budget en est la transcription. Ce qui est présenté comme un rebasage (+24,6 M€) sur le budget 2020 n'en est pas un car le plan d'économie suite aux -33M€ ne revient pas en arrière, notamment sur les 512 emplois de détachés supprimés, d'une part, et ces 24,6M€ ne vont pas au fonctionnement de l'établissement public, mais sont exclusivement destinés au doublement des effectifs de la commande présidentielle d'autre part.

Vote : 16 votes Pour, 2 abstentions, 7 contre (FSU/UNSA/ CFDT/ FCPE/FAPEE)

12. Détermination des catégories de conventions soumises à l'approbation du CA clarification juridique et sécurisation pour donner plus de marge sans passer par le CA

Vote : approuvé à l'unanimité

13. Prise en charge exceptionnelle d'accompagnants d'élèves en situation de handicap

A l'étranger, ce sont les parents qui recrutent l'accompagnant à la scolarité de l'élève en situation de handicap et le rémunèrent, selon le droit local et le niveau des rémunérations locales. Les accompagnants agissent sous la responsabilité pédagogique de l'enseignant et sous l'autorité du chef d'établissement en respectant le règlement intérieur de l'établissement. Dans certains pays, il est impossible pour un particulier, au regard du droit du travail local, d'être employeur d'un accompagnant d'élève en situation de handicap.

Dans les EGD implantés dans des pays où le droit du travail local ne permet pas à un particulier de recruter un AESH, l'AEFE souhaite donc mettre en place un dispositif permettant leur gestion administrative et financière au sein des EGD concernés et les autoriser à percevoir les dépenses liées à l'activité de l'AESH.

La FSU intervient pour soutenir ce point, mais également pour souligner qu'il est essentiel pour l'Agence de piloter administrativement ces types d'emplois dans l'ensemble des EGD. L'Agence met l'inclusion en avant, à juste titre, il faut également qu'elle assume, en tant qu'employeur, ce rôle de pilote, notamment en matière de politique salariale et sociale des AESH.

Vote : approuvé à l'unanimité

14. Protocole transactionnel

Un personnel de droit local d'un EGD a fait l'objet d'une procédure de licenciement, l'avocat du travail de l'établissement a conseillé de proposer à ce personnel un accord transactionnel, qui doit être soumis au vote du CA.

Vote : approuvé mais abstention de la part de la FSU

15. Questions diverses

Les questions diverses présentées par le SNUipp ayant reçu une réponse écrite de l'AEFE ont été envoyées aux sections concernées.

La question 5.3 "*La scolarisation obligatoire dès 3 ans va-t-elle amener à une généralisation d'ouverture de classes de Petite Section dans l'ensemble du réseau ? Si oui, quels moyens (financiers, immobiliers, en personnels) l'AEFE compte-t-elle engager ?*" posée par le SNUipp, n'a pas reçu de réponse écrite, ni en séance, car "pour l'instant, l'AEFE n'en a pas". L'AEFE ne s'engage pas et invoque un "besoin de temps car la maternelle correspond à une orientation politique de l'école de la confiance et son organisation à l'étranger ne se fait pas comme en France"... à suivre.